



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Mémoire des directrices et directeurs
régionaux de santé publique

Conférence midi
Direction de santé publique de la
Montérégie - 24 janvier 2024

Présenté par Marie-Michèle Dumas

Avant de débiter

Déclaration d'absence de conflit d'intérêt

Objectifs de la rencontre

1. Comprendre **l'approche de mobilisation des savoirs** utilisée pour la rédaction du mémoire;
2. Distinguer différentes **pistes d'action** permettant d'agir sur les **causes structurelles** de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
3. Rapporter les **recommandations prioritaires de santé publique** en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Une période de questions suivra la présentation

Plan de présentation

1

Contextualisation

2

Processus de mobilisation des connaissances

3

Recommandations issues du mémoire

4

Quelles suites à donner?

Contextualisation

Historie récente de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

2002: Adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (et de la Stratégie nationale)

2004-2009: 1^{er} plan d'action gouvernemental (2,5 milliards \$)

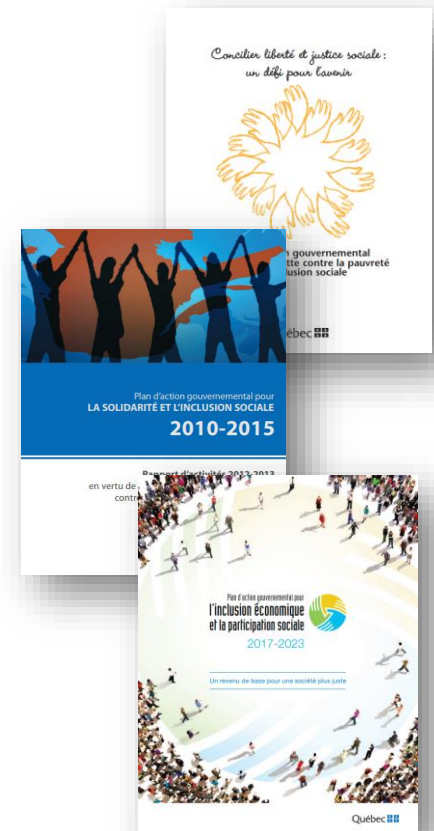
2010-2015: 2^e plan d'action gouvernemental (1,3 milliard \$)

2017-2023: 3^e plan d'action gouvernemental (1,25 milliard \$)

2024 : Consultation publique pour le 4^e plan

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- Consultation citoyenne/sondages
- Groupes de discussion
- Rencontres thématiques
- **Dépôt de mémoires**



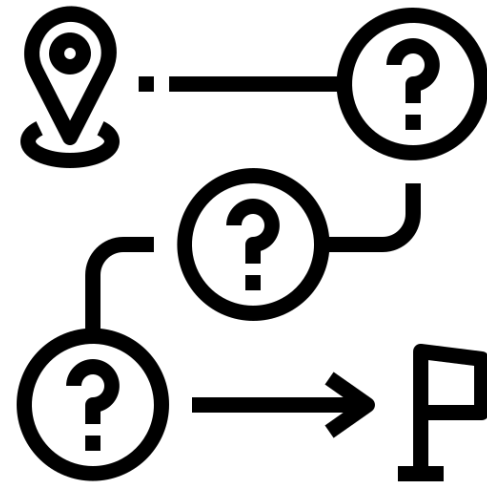
Contextualisation

Problématique chronique de plus en plus aigüe

- Contexte post-pandémique
- Crise du logement et augmentation de l'itinérance
- Inflation du coût des besoins de base (alimentation)
- Aléas climatiques

Contexte de travail

- Échéance très serrée : **1 mois** entre la mobilisation initiale à la TCNPP et le dépôt du mémoire
- Enjeu de disponibilité des ressources humaines

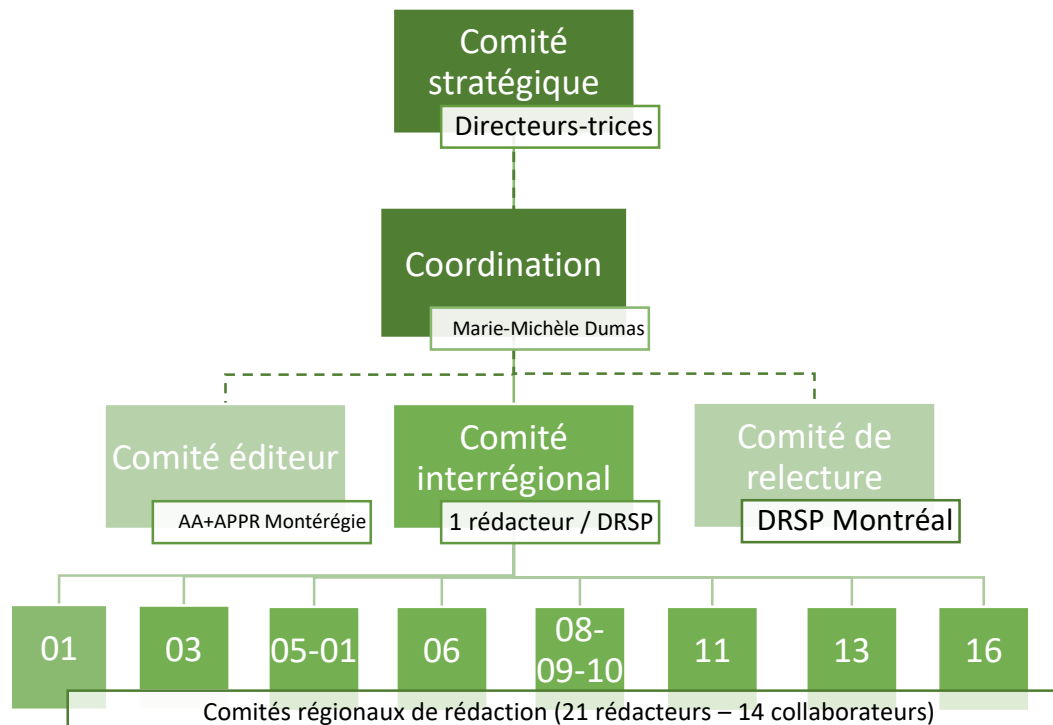


Processus de mobilisation des connaissances

Appel à contribution des DRSP

- Expérimentation d'une nouvelle approche de mobilisation nationale
- Coordination et leadership : DSPu Montérégie
- Une région responsable / thématique (pas de co-rédaction, points de validation)

Structure organisationnelle

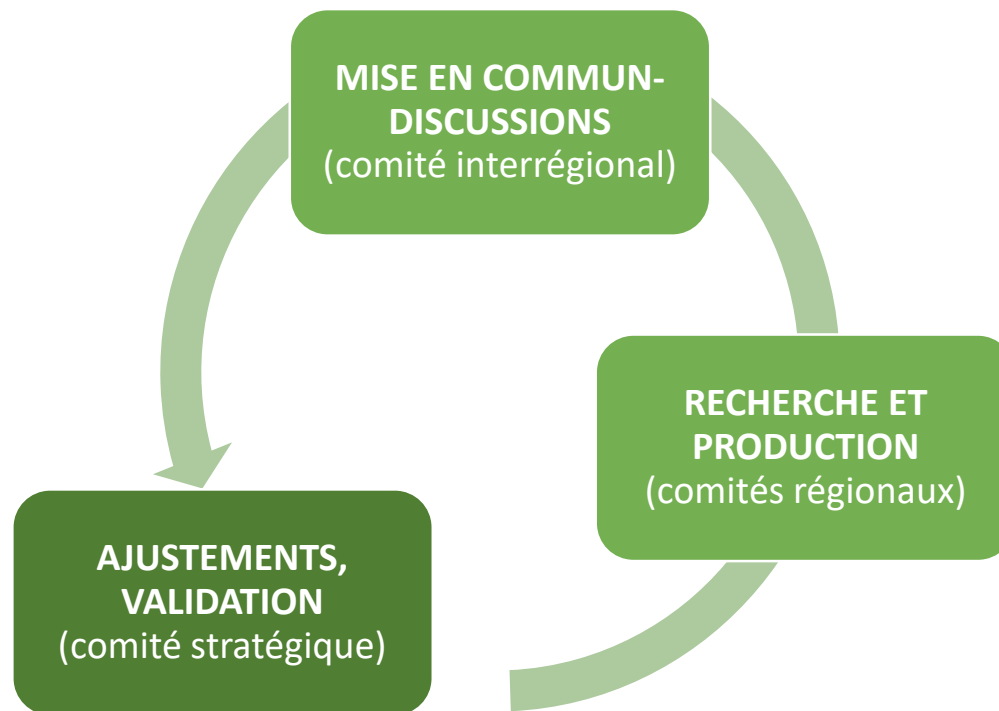


Processus de mobilisation des connaissances

Orientations stratégiques et directives de rédaction claires

- Exercice à portée communicationnelle
- Esprit de synthèse: 1 page / thématique
- Planification technique (Teams collaboratif, échéancier, mise en page)

Processus rédactionnel itératif



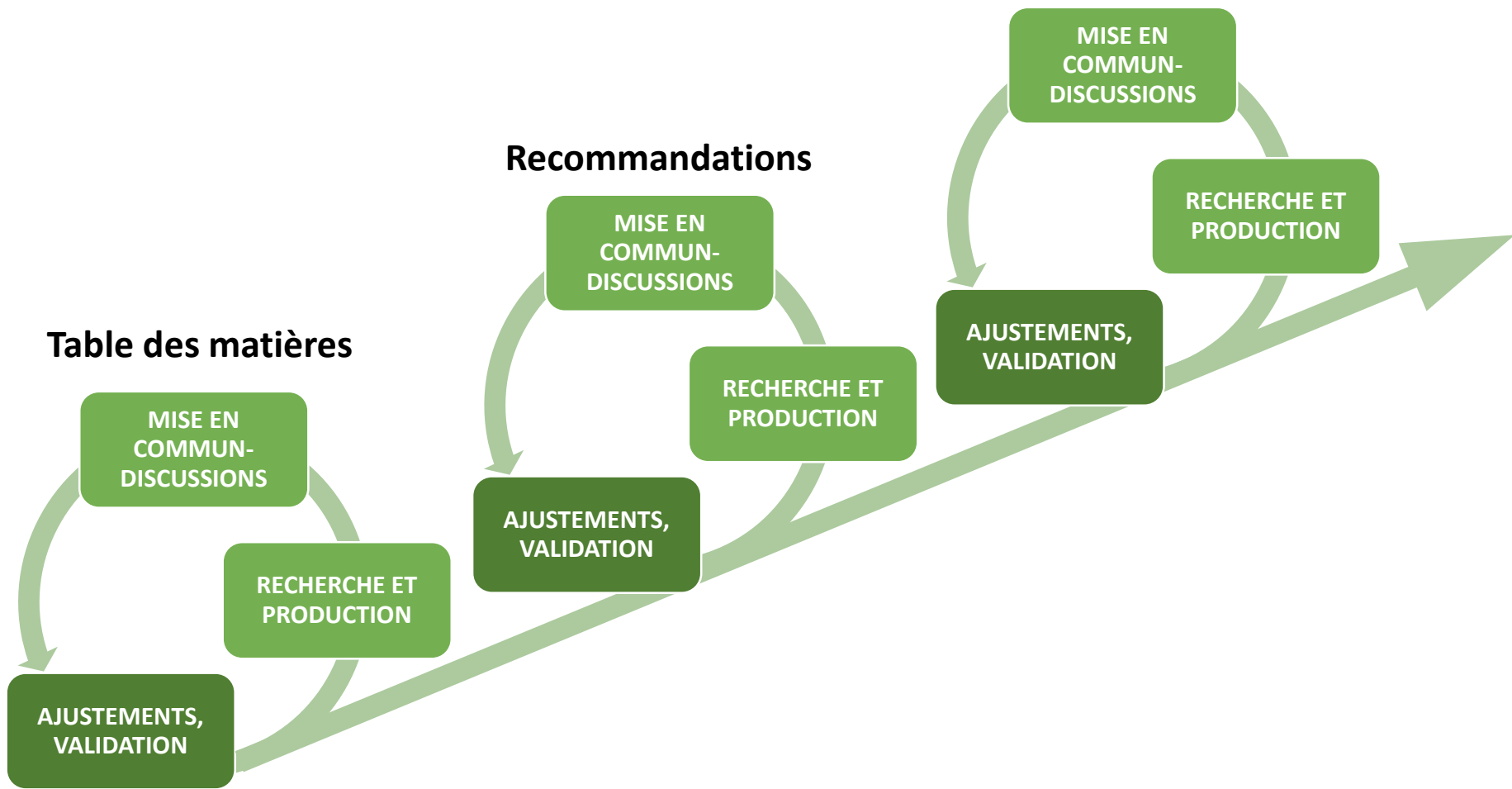
Processus de mobilisation des connaissances

Processus rédactionnel itératif

Mémoire

Recommandations

Table des matières



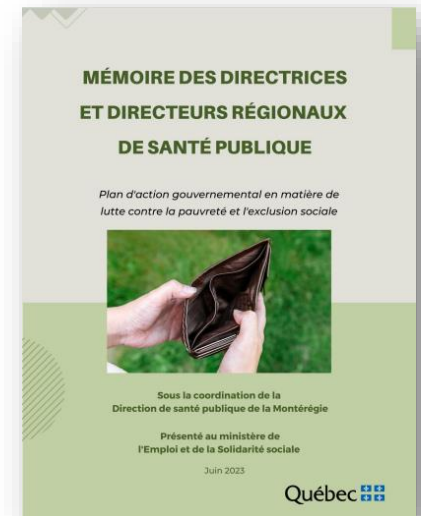
Processus de mobilisation des connaissances

Dernières étapes de travail

- **Endossement en TCNSP**
- Légers ajustements et relecture stratégique
- Édition finale (révision linguistique, mise en page, etc.)
- **Dépôt du mémoire**

Résultat final

- **17 DRSP signataires**
- **41 recommandations « solides » et consensuelles**
 - Issues d'une vaste mobilisation des connaissances
 - Appuyées par 257 sources
- Un mémoire qui « **Marque le territoire** »
Positionne la lutte à la pauvreté comme un enjeu de SP
- **Cohésion des DRSP** (position commune)
- Projet **formateur** en influence stratégique et en action collaborative pour nos équipes
- Expérimentation de mobilisation des connaissances **innovante et efficace** (possible de faire vite et bien)

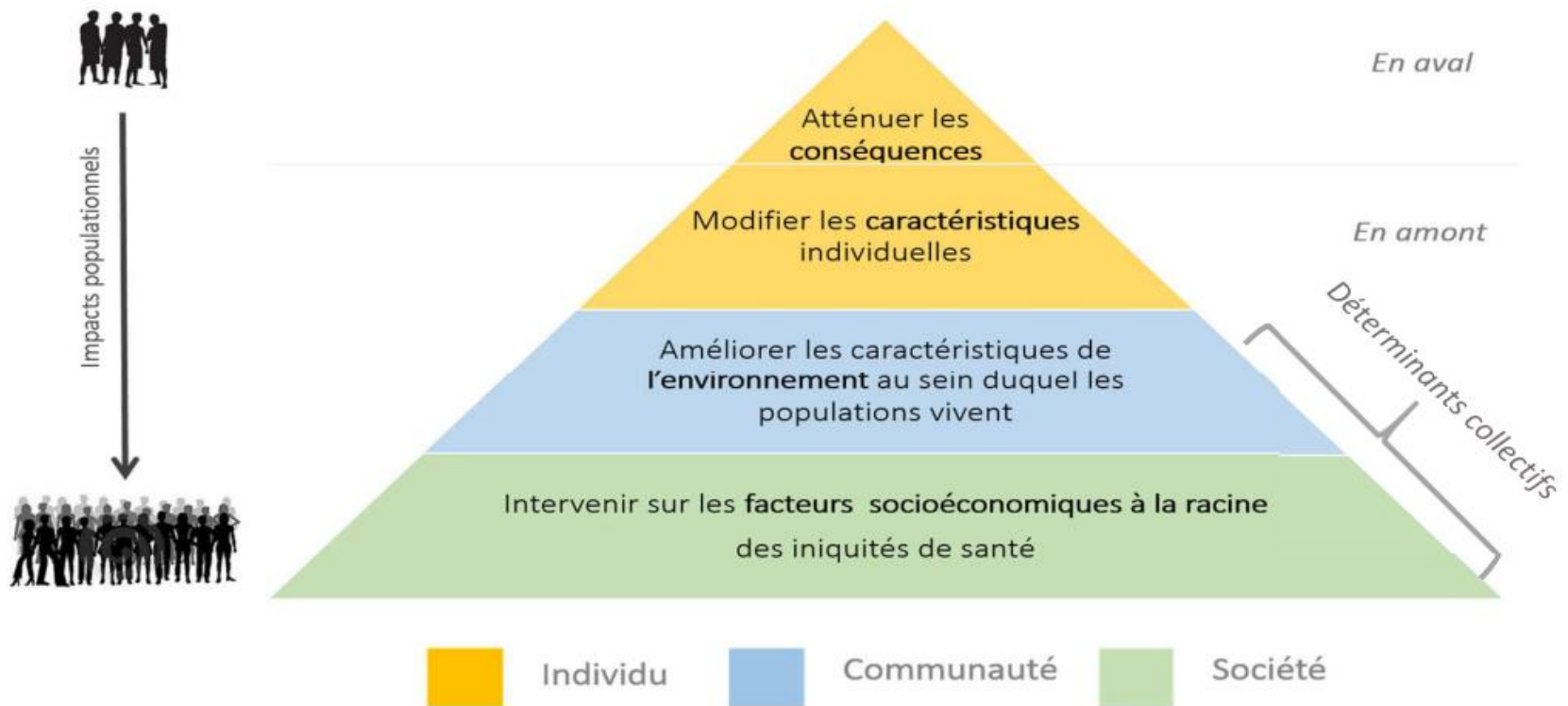


[Le mémoire est
disponible ici](#)

Pyramide d'impact sur la santé populationnelle

Agir là où ça compte!

Viser les causes structurelles des inégalités sociales, de la pauvreté et de l'exclusion sociale



Source: CHÉNIER, Geneviève. [Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire: Agir là où ça compte!](#), Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de la santé publique, mis à jour en 2019, 4 pages.

Recommandations prioritaires

1 **Revenu** : Que le gouvernement, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) avec le ministère des Finances, **bonifie l'allocation de base de l'aide sociale** pour atteindre au moins la **Mesure du panier de consommation**.

2 **Logement** : Que le gouvernement, notamment la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), s'assure que le **logement social et communautaire fasse l'objet d'un réinvestissement substantiel annuel** jusqu'à l'atteinte d'une proportion de 20 % du parc de logements locatifs.

3 **0-5 ans** : Que le gouvernement **développe de nouvelles places en Centre de la petite enfance (CPE)**, en ciblant prioritairement les régions et quartiers les plus défavorisés matériellement et ceux qui affichent les proportions les plus élevées d'enfants vulnérables dans l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM).

Recommandations

- 4 Éducation** : Que le gouvernement, afin d'assurer une meilleure équité dans la réussite éducative des jeunes, conduise **des travaux sur les impacts liés aux parcours de formation différenciés**, notamment au regard des inégalités sociales de santé, et identifie les **pistes de solutions probantes** pour les amoindrir.
- 5 Transport** : Que le gouvernement **finance davantage les initiatives de transports collectifs et alternatifs** (covoiturage, autopartage, vélo en libre-service, etc.) y compris dans les régions périurbaines et rurales afin de permettre aux personnes sans voiture de rejoindre les lieux et les services indispensables pour répondre à leurs besoins.
- 6 Action communautaire** : Que soit accru, et ce, dans une perspective d'équité inter-régionale, le **financement à la mission globale des organismes** soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et par les autres ministères québécois et que soit accru le **financement aux initiatives sociales** pour renforcer leur capacité d'agir dans leur propre mission d'aide, d'accompagnement, de défense des droits et de participation citoyenne afin qu'ils puissent répondre aux besoins identifiés et jugés prioritaires

Recommandations

7 Premières Nations et Inuit: Que le gouvernement **développe**, en concertation et en soutien aux partenaires autochtones et dans une **perspective d'autodétermination, des mesures** – incluses ou non dans le futur Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – **qui prennent en compte les besoins spécifiques, les priorités et les moyens privilégiés** des populations autochtones en communauté et en milieu urbain, ainsi que les **besoins financiers** associés à ces mesures (notamment par le biais d'un financement pérenne, spécifique et intégré à l'intention des organisations autochtones).





REVENU ET EMPLOI



Revenus et dépenses

Recommandation 1

Que le gouvernement, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) avec le ministère des Finances, poursuive une **réflexion structurée sur la possibilité de mettre en place un revenu de base** qui permette à toute personne de sortir de la pauvreté et soutienne les initiatives de recherche en lien avec cette mesure.

Recommandation 2

Que le gouvernement, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) avec le ministère des Finances, **bonifie le programme actuel de revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi** en ajustant annuellement le revenu disponible au niveau du **revenu viable**.

Recommandation 4

Que toutes les mesures gouvernementales agissant sur le revenu des personnes fassent l'objet de travaux étudiant la possibilité d'être **ajustées en fonction du coût de la vie selon le lieu de résidence**.

Emploi et accès au marché du travail

Recommandation 5

Que le gouvernement, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, accorde la **priorité au développement d'emplois de qualité dans les milieux davantage défavorisés et soutienne la formation et qualification sur le plan socio-économique**, en :

- Favorisant les MRC dont l'indice de vitalité économique est négatif;
- Portant une attention particulière aux groupes de travailleurs plus susceptibles de vivre dans la pauvreté en fonction des réalités territoriales (ex. : groupes d'âge plus touchés, statut d'immigration, etc.).

Recommandation 6

Que le gouvernement, notamment le ministère du Travail, prévoie un **ajustement annuel du salaire minimum** pour qu'une personne qui travaille à temps plein touche l'équivalent du niveau du **revenu viable**.





ÉDUCATION, FAMILLE ET PERSONNES ÂGÉES



Recommandation 8

Que le gouvernement soutienne financièrement un **programme d'alimentation scolaire universel**, réfléchi et mis en place avec tous les acteurs concernés, notamment ceux des milieux scolaires, de la santé et communautaires, pour toutes les écoles du Québec.

Recommandation 9

Que les **mesures favorisant la création de liens entre l'école, les familles et la communauté soient soutenues de manière récurrente** afin de mieux répondre aux besoins des élèves défavorisés et de leur famille, des enseignants et des organismes communautaires qui les accompagnent.

Personnes âgées

Recommandation 10

Que le gouvernement prévoie **le financement à long terme des actions de proximité afin de freiner l'isolement**, reconnu comme facteur de risque entre autres de la maltraitance, de la comorbidité, de la perte d'autonomie, des chutes et du déconditionnement chez les aînés.

Recommandation 11

Que **l'ensemble des mesures de réponse aux besoins essentiels** (revenu, logement, transport, information, services de proximité) soient **adaptées et accessibles à la réalité des aînés vulnérables**.



Accès aux services de garde éducatifs à l'enfance

Recommandation 13

Que le gouvernement inscrive l'obligation **d'accueillir en priorité les enfants socioéconomiquement désavantagés dans les processus de sélection des SGÉE** (en lien avec les travaux en cours sur le guichet d'accès La place 0-5 par le ministère de la Famille), et qu'elle inclue l'ensemble des familles vivant sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR).

Recommandation 14

Que les **CPE soient rendus accessibles aux enfants demandeurs d'asile et à statut précaire.**



Accès aux services de garde éducatifs à l'enfance

Recommandation 15

Que l'offre de places réservées en SGÉE (**places protocoles**) soit améliorée, notamment par la mise en œuvre d'un **fichier national** conjoint ministère de la Famille-MSSS de **données de surveillance** afin de suivre en continu de l'actualisation de ces places (en lien avec les travaux en cours sur l'entente-cadre entre le ministère de la Famille et le MSSS).

Recommandation 16

Que le **programme *Interventions éducatives précoces***, ou un **programme structurant similaire**, soit **déployé dans l'ensemble des régions du Québec** et adapté aux réalités et besoins des différentes régions.





BESOINS ESSENTIELS



Sécurité alimentaire

Recommandation 17

Que le gouvernement, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère des Finances (MF) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), **renforce l'action sur les déterminants intermédiaires et structurels de l'insécurité alimentaire** en :

- 1) Bonifiant et **rendant récurrente la mesure 13.1 du PAGIEPS**;
- 2) Orientant celle-ci afin de soutenir prioritairement des **initiatives d'économie sociale** visant à rendre accessible à coût abordable des aliments sains pour les personnes en situation de précarité économique;
- 3) Modulant cette mesure de façon à ce que des modes de financement adaptés aux étapes d'émergence (financement par projet) et d'opérations (ententes pluriannuelles) soient combinés.

Recommandation 18

Que soit évaluée et généralisée si résultats probants **une mesure de soutien économique directe à l'achat d'aliments sains**.

Recommandation 20

Que le gouvernement **rehausse les subventions octroyées pour l'offre de service du transport collectif existante afin d'offrir des circuits de desserte en dehors des heures de pointe** favorisant l'équité d'accès aux ressources et services à l'ensemble de la population.

Recommandation 21

Que le gouvernement crée un **programme d'aide financière dédié à l'implantation de mesures de tarification sociale basée sur le revenu** pour les transports collectifs.

Recommandation 23

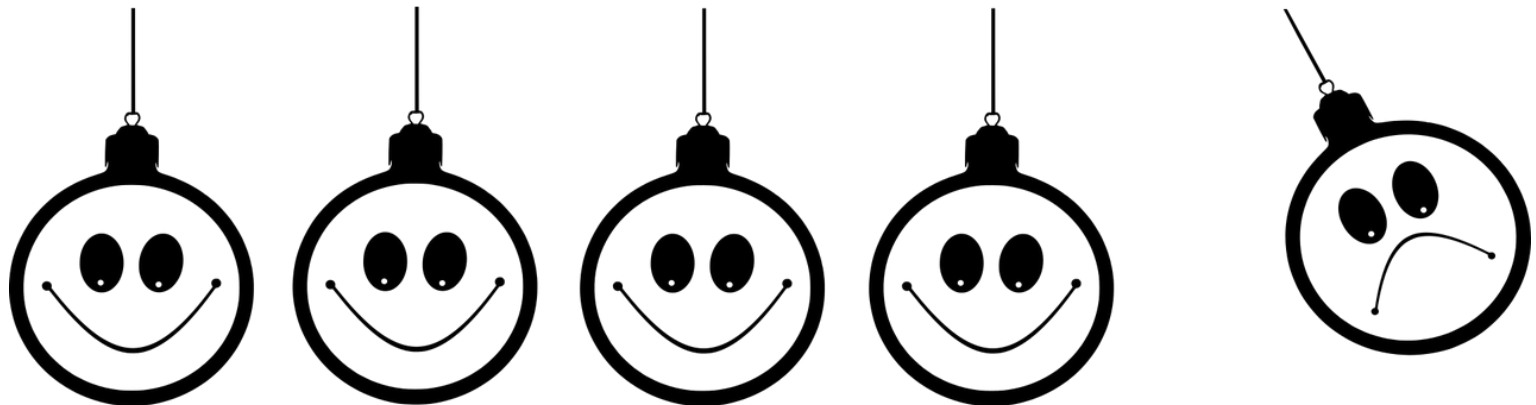
Que le gouvernement, notamment la Société d'habitation du Québec (SHQ), **déploie un programme d'aide à la pierre**, dédié spécifiquement au développement de **nouveaux logements sociaux et communautaires**, considérant une **diversité des besoins** en matière de vulnérabilité tant économique que sociale, **arrimé automatiquement à des aides à la personne** et **mieux adapté au contexte de développement** des promoteurs de logement social.

Recommandation 24

Que le gouvernement, notamment la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), s'assure que le *Cadre de référence sur le **soutien communautaire au logement social et communautaire*** soit accompagné d'un **réinvestissement substantiel en réponse** aux besoins actuels et que tous les nouveaux projets de logements sociaux et communautaires soient accompagnés d'une mesure de financement pérenne et adaptée selon les besoins de la clientèle visée pour ces logements.

Recommandation 25

Que le gouvernement mandate un organisme public **pour analyser l'impact de la réforme annoncée du réseau de la santé et des services sociaux** dans une perspective d'équité d'accès et de diminution des inégalités sociales de santé.



Santé et services sociaux

Recommandation 26

Que le gouvernement permette aux **personnes non couvertes par la Régie de l'assurance maladie du Québec qui résident au Québec** d'être admissibles au Guichet d'Accès à la Première ligne, mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de **bénéficier des services sociaux et de santé de première ligne** (incluant les services de prévention, de promotion et de protection) **du réseau public québécois**.

Recommandation 27

Que le gouvernement mette en place **les mesures et les conditions nécessaires afin que tou·tes les professionnel·les de santé** exerçant au Québec offrent les soins de santé tel que prévu dans le cadre du programme fédéral de santé intérimaire, **à toutes les personnes demandeuses d'asile couvertes par ce programme**.





**INCLUSION SOCIALE,
PARTICIPATION CITOYENNE
ET COMMUNAUTAIRE**



Exclusion sociale, préjugés, stigmatisation et discrimination

Recommandation 28

Que soit diffusée **une campagne sociétale** afin de lutter contre les préjugés et la stigmatisation à l'endroit des personnes en situation de pauvreté, en plus de faire reconnaître et valoriser leur implication dans la société.

Recommandation 29

Que soient mises en place, avec la participation de personnes en situation de pauvreté, différentes **mesures et formations pour transformer** les perceptions, visions, valeurs, pratiques, comportements et modes de fonctionnement des **institutions et des acteurs qui offrent des services publics, dans le but d'éliminer les préjugés, la stigmatisation et la discrimination** à l'endroit des personnes en situation de pauvreté.



Participation citoyenne et actions communautaires

Recommandation 30

Que les réseaux public et parapublic soient incités à recourir davantage à la **participation de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les lieux et processus décisionnels** lors de modifications ou de nouvelles mesures législatives ou réglementaires, de programmes, de politiques ou d'activités susceptibles de les affecter, et ce, par la mise en place de mécanismes adaptés (diversité de modalités et de lieux).



Participation citoyenne et actions communautaires

Recommandation 32

Que le gouvernement accorde à **chaque région une flexibilité d'adaptation des mesures et des interventions** pour tenir compte des réalités socioéconomiques de chacune des régions.

Recommandation 33

Que le gouvernement s'assure que le **financement accordé à chaque région** du prochain plan de lutte contre la pauvreté **s'appuie sur des indices validés pour une répartition équitable des financements** tenant compte de différentes variables ayant un impact sur les inégalités sociales de santé et la pauvreté.



Approche territoriale

Recommandation 34

Que le gouvernement s'assure que les **Alliances pour la solidarité** deviennent une **mesure récurrente et régionalisée** qui prévoit :

- 1) Le financement indexé récurrent, adéquat pour maintenir les concertations liées aux déploiements des Alliances régionales;
- 2) Le maintien des mécanismes régionalisés de sélection des projets;
- 3) La reconduction indexée annuelle de l'enveloppe totale des Alliances pour la solidarité.



Changements climatiques

Recommandation 35

Que les **besoins des populations vulnérables soient considérés dans l'élaboration de projets ou de politiques publiques**, et ce, en prenant en compte les évaluations de la Vulnérabilité régionale aux changements climatiques (VRAC) et les Plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique (PARC).



Recommandation 36

Que l'État investisse dans les stratégies favorisant la **résilience communautaire et la cohésion sociale**, afin de renforcer le filet social, les facteurs de protection et la capacité de faire face aux changements climatiques.



MISE EN ŒUVRE DU PLAN GOUVERNEMENTAL



Mise en œuvre du Plan gouvernemental

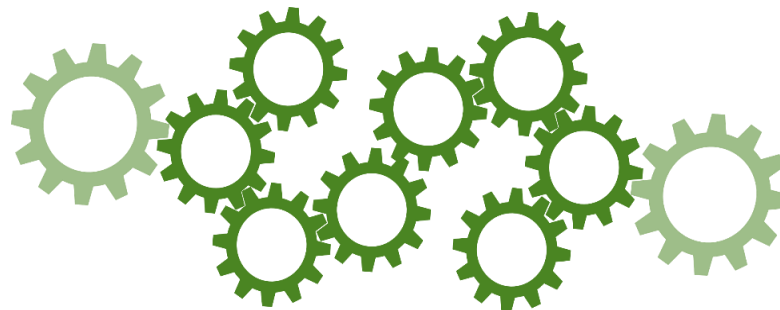
Recommandation 38

Que **soit assurée la continuité des plans d'action en évitant une période de latence** entre les plans de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en prévoyant, au plus tard dans les 12 mois précédant la fin du 4^e plan et de ses mesures, l'obligation de :

- 1) Amorcer le processus d'évaluation du 4^e plan d'action;
- 2) Mettre en place les instances et la mise en route de démarches de consultation et de collaborations interministérielles en vue du 5^e plan d'action

Recommandation 39

Que soit mis en place **un mécanisme indépendant de suivi de la clause d'impact inscrite à l'article 20 de la Loi** visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Mise en œuvre du Plan gouvernemental

Recommandation 40

Que des mécanismes soient prévus afin **d'identifier les mesures au 4e plan qui sont récurrentes** et qui, nonobstant la fin du 4e plan, seront maintenues ou prolongées, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain plan.

Recommandation 41

Que soit facilité le **financement par plus d'une mesure** dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en accordant une souplesse à l'intégration d'outils administratifs pour la reddition de compte des projets dans les mesures régionalisées (p. ex. : mesure 11 et 13.1 du PLP3).



Et maintenant?

Publication du Plan d'action gouvernemental

- mars 2024 : Annonce lors du budget
- Juin 2024: Lancement prévu

À court terme (d'ici le lancement)

- Outils de communication à tous les CISSS (enregistrement de la conférence, ppt FR et ANG, « One pager » des recommandations prioritaires)
- Stratégie d'influence ciblée à venir

Actions à moyen-long terme (projetées)

- Soutien aux Alliances pour agir régionalement sur les déterminants collectifs de la pauvreté
- Priorisation des cibles d'action par les DRSP et actions nationales envisagées (études de faisabilité, mobilisation, etc.)

Recommandations des directions de santé publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- Aide sociale** : bonifier l'allocation de base pour permettre d'atteindre au moins la mesure du panier de consommation correspondant à un niveau de vie modeste et de base.
- Davantage de logements sociaux et communautaires** : s'assurer que le logement social et communautaire fasse l'objet d'un réinvestissement substantiel annuel jusqu'à l'atteinte d'une proportion de 20 % du parc de logements locatifs.
- Services de garde** : développer de nouvelles places en CPE en priorité pour les enfants de régions ou de quartiers défavorisés ou qui comptent la plus grande proportion d'enfants vulnérables.
- Éducation** : mener des travaux sur les impacts liés aux parcours scolaires différenciés (public régulier, public à programmes spécialisés, privé), notamment au regard des inégalités sociales de santé, et identifier les pistes de solutions pour les réduire.
- Transport collectif** : mieux financer les initiatives de transports collectifs et alternatifs non seulement dans les villes, mais aussi dans les régions périurbaines et rurales.
- Organismes communautaires** : accroître le financement à la mission globale des organismes communautaires et des initiatives sociales pour renforcer leur capacité d'agir dans leur propre mission d'aide, d'accompagnement, de défense des droits et de participation citoyenne.
- Soutien et concertation avec les partenaires autochtones** : développer, en concertation et en soutien aux partenaires autochtones, des mesures qui prennent en compte leurs besoins, leurs priorités, les moyens qu'ils privilégient ainsi que les besoins financiers associés à ces mesures.

Ces actions sont prioritaires puisqu'elles agissent sur les causes structurelles des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Recommandations prioritaires identifiées dans le Mémoire des directrices et directeurs régionaux de santé publique - Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Juin 2023

Québec

Questions?

